

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.31PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 62'000'000.-  
pour la réalisation du nouveau collège secondaire des Rives  
et pour l'extension de la caserne SDIS NV/ PNV sur le site des Anciens Arsenaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 2 et 8 novembre 2016.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Pascal GAFNER, Cédric PILLONEL, Laurent VUITHIER, Julien WICKI (excusé lors de la 1<sup>ère</sup> séance), Bart WIND et du soussigné, désigné comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Gloria CAPT, Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF, M. le Municipal Jean-Claude RUCHET et de Messieurs Markus BÄRTSCHI, chef du service URBAT et de son adjoint Jean-Jacques JOBIN, du responsable des grands projets, M. Raymond GAUTHIER, ainsi que du commandant du SDIS NV, M. Eric STAUFFER. M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD et M. Pierre-André JUNOD, chef du JECOS étaient excusés.

La seconde séance s'est tenue en présence des mêmes personnes et de M. le Syndic.

La commission les remercie pour les explications fournies, la pertinence et la qualité des réponses apportées aux très nombreuses questions des commissaires. Le temps qu'ils y ont consacré, durant 4 heures 30, est en effet assez inhabituel, mais se comprend par l'importance de l'engagement financier demandé et l'intérêt manifesté par les membres de la commission.

En outre, la commission tient à relever la qualité du préavis et le soin apporté à sa présentation.

## **1. Justification des besoins et programme du projet**

### *1.1. Besoins scolaires*

Le préavis PR14.10PR du 7 avril 2014 de la demande du crédit d'étude de Fr. 5'750'000.- pour la construction d'une nouvelle école et l'extension de la caserne des pompiers établissait les besoins scolaires en évoquant à la fois la démographie scolaire et la nécessité de répondre au cadre structurel inscrit dans la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). En vertu de l'harmonisation scolaire, l'enseignement primaire regroupe les 8 degrés primaires (5 à 12 ans), le secondaire comprenant les 3 derniers degrés de la scolarité obligatoire, soit les volées 9 à 11 (13 à 15 ans).

Les effectifs prévus par le Service statistique du canton (Stat Vaud) annonçaient une croissance du nombre d'élèves primaires les faisant passer de 2'720 en 2012 à 3'800 en 2030, et ceux du secondaire de 1'057 à 1'420, selon une fourchette maximale.

Pour 2015, ce même tableau prévoyait 2'982 élèves primaires et 1'120 élèves secondaires, toujours dans le scénario le plus élevé. Force est de constater que ces chiffres sont confirmés par la réalité, puisque les établissements comptent, à la rentrée d'août dernier, 2'970 primaires et 1'112 élèves secondaires.

Pour accueillir cette population scolaire en pleine croissance, les besoins en locaux passent de quelque 189 en 2012 à 261 en 2030 dont 71 pour le secondaire, sans compter les salles spéciales. Ces prévisions sont également confirmées aujourd'hui puisque, lors de la rentrée 2016, les classes primaires et secondaires sont respectivement au nombre de 148 et 58, alors que les chiffres figurant dans le préavis PR14.10 mentionnaient 149 et 56.

D'autre part, les normes fixées par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) recommandent que les élèves secondaires d'un même établissement soient regroupés sur un seul site, essentiellement pour faciliter l'organisation de l'enseignement, compte tenu de la complexité de l'agencement des options et des niveaux.

Si l'Établissement secondaire Léon-Michaud répond à cette recommandation, ses élèves occupant le bâtiment principal et le pavillon De Budé, il n'en est rien de l'Établissement F.-B. De Felice qui voit ses élèves être répartis sur 4 sites, à savoir les collèges de Fontenay (11 classes), Place d'Armes (3 classes), Cheminet (7 classes) et Pestalozzi (7 classes), alors que la direction et l'administration sont installées dans le collège de la Passerelle.

On observe une dispersion géographique incompatible avec les exigences posées par le cadre légal et qui ne répond pas aux besoins pédagogiques.

Avec la construction du Collège des Rives, tous les élèves de cet établissement seront regroupés sur un seul site offrant l'avantage essentiel de ne plus imposer de déplacements aux élèves et aux enseignants et en mettant à disposition de la direction des locaux, salles de classe, salles spéciales, locaux administratifs dans un espace cohérent, harmonieux et agréable.

La cafétéria de 200 places permettra d'accueillir 400 élèves sur 2 services durant les pauses de 55 minutes à midi. Cette offre semble suffisante au vu des habitudes des élèves, telles qu'elles sont constatées à Léon-Michaud.

Avec le collège des Rives, les conditions seront ainsi réunies pour permettre une organisation scolaire optimale.

La mise en service de ce nouveau collège offrira également des opportunités intéressantes pour les établissements primaires qui pourront repenser la répartition géographique des plus jeunes élèves yverdonnois, grâce aux 28 salles de classes qui pourront leur être réaffectées. 10 d'entre elles bénéficieront à l'Établissement Edmond-Gilliard, les autres à l'Établissement Pestalozzi.

Le service JECOS et les directions des établissements vont analyser en détail les opportunités. A cette fin, une étude sur l'évolution des besoins scolaires et ceux de l'accueil parascolaire sera mandatée. Le montant nécessaire pour permettre cette étude est inscrit au budget 2017.

Il s'agira d'examiner la possibilité, par exemple, de renoncer à certaines locations ou d'abandonner des solutions provisoires tels les pavillons, comme ceux des 4 Marronniers ou des Jordils, ou de renoncer à certaines locations comme celle de Général-Guisan (73'000.-/an).

En outre, cette réorganisation rendue possible par l'apport du nouveau collège des Rives, permettra de renoncer à certains transports d'élèves, dont celui qui conduit chaque jour des enfants d'Yverdon-les-Bains à Chamblon (97'500.-).

**La commission souhaite que cette étude prenne en compte également les besoins d'accès aux installations sportives, qu'il s'agisse des salles de gymnastique ou des installations en extérieur, comme le stade de l'USY, dont l'avenir est incertain.**

### *1.2. Besoins du SDIS*

La caserne actuelle date de 1995. En janvier 2013, le Service de défense incendie et secours (SDIS) du Nord vaudois était mis sur pied sous la forme d'une association de 40 communes fortes de 50'000 habitants. Le corps est constitué de plus de 300 sapeurs-pompiers volontaires, d'un détachement de premiers secours et d'un détachement d'appui.

Ce sont les normes de l'Etablissement d'assurance cantonal contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) qui déterminent le nombre et le type des véhicules qui sont fournis aux SDIS.

L'espace pour les abriter fait aujourd'hui cruellement défaut, ce d'autant plus que l'arrivée d'un nouveau véhicule nécessite généralement un temps de formation qui impose que l'engin remplacé soit encore utilisé lors des interventions, avant que le nouveau puisse être mis en service. L'extension de la caserne comprend un grand garage de plus de 326 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 6 véhicules d'intervention et 1 zone de 98.5 m<sup>2</sup> pour exposer les véhicules et les objets et équipements historiques de valeur patrimoniale des pompiers du Nord vaudois.

Le préavis mentionne également un tunnel de rétablissement (182 m<sup>2</sup>) destiné à faciliter la remise en état des véhicules après les interventions (nettoyage et remise en état, rééquipement, etc.), opérations effectuées par des miliciens souvent tard la nuit. Le gain de temps réalisé grâce à ce tunnel permettra une remise en fonction plus rapide des véhicules et épargnera, sur l'année, de nombreuses heures de travail à ce personnel de volontaires.

L'extension de la caserne comprend aussi une salle de théorie de 124 m<sup>2</sup> divisible en 2 parties destinée à répondre aux besoins de formation prévus dans le cadre de 400 dates d'exercice planifiées à Yverdon-les-Bains, ainsi qu'une salle de fitness, rendue indispensable par les exigences physiques de la profession, et 2 salles de réunion de 30 m<sup>2</sup>.

Plusieurs espaces (dont 411 m<sup>2</sup> en extérieur) pour stocker le matériel d'équipement ont également été prévus, la démolition des anciens arsenaux privant police et pompiers de certains locaux actuellement réservés à cette fin.

L'entrée en fonction de l'extension de la caserne permettra au SDIS NV de résilier les baux de certains locaux dispersés et inadaptés.

En définitive, les besoins du SDIS paraissent raisonnables, compte tenu du programme d'optimisation auquel ils se sont livrés. Ils sont couverts pour une vingtaine d'années et, dans l'hypothèse où des besoins nouveaux devaient voir le jour, il sera toujours possible d'ajouter un étage à la partie chaude de l'extension.

### *1.3. Besoins de la PNV*

Le stockage du matériel de signalisation routière (signaux, barrières, panneaux, etc.) est actuellement satisfait par des solutions provisoires, comme l'occupation d'espaces à « Sports 5 ».

Cette situation n'est pas idéale et ne répond qu'imparfaitement aux besoins croissants au vu du développement de notre ville. De même, les tâches d'entretien des véhicules de police ne sont pas réalisées dans des conditions de sécurité optimale, car effectuées dans des locaux qui ne répondent plus aux normes, comme l'a révélé le rapport d'inspection du SESA.

La partie du bâtiment qui concerne la PNV comprend un atelier avec lift, un atelier de serrurerie et une zone de montage et stockage répartis dans 3 zones d'environ 75 m<sup>2</sup> chacune. En outre un bureau, des vestiaires et un local pour la sérigraphie de 43 m<sup>2</sup> ont été prévus.

La centralisation du garage permettra d'optimiser le travail et une meilleure organisation du service, évitant au personnel de nombreux déplacements entre les sites actuels.

#### *1.4 Synergies*

La cohabitation, dans un espace relativement restreint, offre l'avantage de permettre des synergies. Si celles entre SDIS et PNV ont bien été mises en avant, la question se pose de l'opportunité d'une utilisation mixte et complémentaire de certains locaux. Ainsi, les salles de théorie répondront également aux besoins de la PNV.

Toutefois, la proximité des salles de gymnastique ne permettrait pas de renoncer à la salle d'entraînement prévue dans l'extension de la caserne, son utilisation étant destinée aussi bien en journée qu'en soirée, alors qu'il y a un déficit toujours important d'heures en salle de sports pour les élèves. De même, les salles de théorie, à proximité d'un collège de 35 salles de classes sont indispensables, les besoins des uns et des autres se chevauchant, ce qui rendrait compliquée et peu optimale une utilisation par le SDIS des locaux scolaires. Ceux-ci servent d'ailleurs à d'autres usages en dehors des heures scolaires pour, par exemple, les devoirs accompagnés, les cours de langues, les cours à options, etc.

Par contre, les accès séparés au niveau du rez pour la salle de gymnastique rendent possible sa mise à disposition des sociétés sportives. C'est également envisageable pour l'accès à la salle polyvalente qui pourra ainsi satisfaire d'autres utilisations, notamment celles du SDIS pour certaines formations ou lors de manifestation d'importance régionale.

## **2. Implantation et construction**

### *2.1 Considérations générales*

L'utilisation de la parcelle dans sa forme triangulaire se veut optimale au vu du programme combinant collège et extension de la caserne, cette dernière constituant, avec la caserne existante une zone cohérente et fonctionnelle organisée autour du chemin du Séchage, réservée à l'usage exclusif des pompiers et de la police.

Dans une volonté de répondre aux besoins des usagers tout en les limitant au strict nécessaire, dans un souci d'économicité, le programme du bâtiment scolaire et celui de l'extension de la caserne ont été revus depuis le préavis du crédit d'études. Certains choix ont été opérés afin d'optimiser le programme pour le faire rentrer dans la cible budgétaire. Ainsi, 1'000 m<sup>2</sup> de surface supplémentaire ont été abandonnés dans l'extension de la caserne et il a été renoncé à la construction d'un parking en sous-sol et à l'aménagement d'un abri PC.

Le traitement et la dépollution des terres seront à la charge du Canton, comme ancien propriétaire des lieux selon les termes du contrat de la vente. Selon les indications fournies, l'analyse des sondages ne révèle pas de grosse pollution, celle-ci serait essentiellement due à la présence d'huile de moteur.

La mauvaise qualité du sous-sol nécessite que son utilisation soit minimisée et exigera des fondations spéciales dont le montant représente à lui seul près de 3,5% du coût de construction du collège.

La construction de l'extension de la caserne débutera une fois que les travaux du collège auront avancé (gros œuvre), avant tout pour permettre de procéder à l'évacuation de l'eau au moment de creuser le sol, là où sera coulée l'importante chape et pour permettre la stabilisation du bâtiment du collège.

D'autre part, sa hauteur exploite les limites du Plan directeur localisé (PDL), la Municipalité ayant fait le choix de s'y tenir, le collège étant d'ailleurs le premier bâtiment à sortir de terre dans le périmètre Gare-Lac.

Le bâtiment ne répondra pas au standard de construction Minergie®, car jugé peu adapté aux établissements scolaires, mais il optera pour une ventilation manuelle et un système de renouvellement nocturne de l'air.

La proximité du lac et de la Thièle peut également inquiéter quant au risque potentiel d'inondation. Celui-ci a été étudié, mais il ne mérite pas un traitement particulier puisqu'il est de même importance que pour les autres bâtiments qui entourent le futur collège : Marive, salles de gymnastique, Caserne, etc.

Les besoins de stationnement des véhicules (enseignants et visiteurs) et celui des vélos ont été soigneusement évalués pour tenir compte des possibilités financières (renoncement à la création d'un parking souterrain) et des disponibilités existantes dans les environs immédiats du collège pour « mutualiser les installations du quartier », comme l'évoque le préavis municipal.

Ainsi, 30 places seront prélevées sur le parking existant de la Marive durant les plages scolaires. Selon le préavis, ce nombre correspond à la norme VSS 640 281. Toutefois, cette norme précise 1,2 place par salle de classe, soit un besoin théorique de 42 places au total. Le besoin « légal » retenu de 30 tient compte de divers facteurs de diminution de la norme, notamment la qualité de la desserte en transport public et la proximité de la gare.

Pour répondre aux besoins de stationnement des vélos, 150 places seront installées dans l'enceinte même du périmètre du collège et seront complétées par 350 places aménagées en périphérie selon l'illustration figurant en page 25 du préavis.

Le risque de déprédation et de vol des cycles sur la zone de stationnement 2 semble élevé, car relativement à l'écart du périmètre scolaire. L'usage nécessitera peut-être que des mesures soient prises, si ce risque devait malheureusement être avéré.

## *2.2 Suivi des travaux*

Quant aux travaux, leur bonne exécution dans le respect du cahier des charges fera l'objet d'un suivi méticuleux, notamment pour veiller à ce que les matériaux utilisés correspondent bien aux exigences de celui-ci. En soutien au service URBAT, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mise sur pied dont le mandat a été confié à un bureau d'architecte expérimenté dans ce type de projet pour apporter un regard externe et une expertise. Cet appui sera maintenu durant toute la phase de construction.

En outre, la Municipalité a prévu la mise sur pied d'un comité de pilotage associant Syndic, Municipaux et chefs de service pour suivre l'avancement des travaux.

### 3. Circulation et mobilité

Le plan de mobilité n'est pas totalement abouti et il reste à ce stade encore plusieurs points à préciser. Tel est le cas du carrefour à la pointe Est du triangle à l'angle de l'avenue de l'Hippodrome et de la rue de l'Arsenal.

Le crédit d'études pour réaliser le plan des circulations vient tout juste d'être déposé (PR16.35PR). Cet outil présente un intérêt certain pour permettre l'aboutissement des réflexions en cours dans le périmètre du collège.

Il nous a été précisé que la passerelle sur les voies s'inscrit dans le cadre des projets de l'AggloY. Sa réalisation est par conséquent conditionnée et sera financée, cas échéant, dans ce cadre.

**La commission, estimant que la réalisation de cette passerelle est essentielle au projet de mobilité douce, indispensable liaison entre la ville et son lac, émet le vœu que les autorités placent cet objet sur la table des priorités des projets de l'AggloY.**

La desserte de l'école et plus généralement l'accès par transport public à cette zone a été étudiée et les réflexions sont encore en cours. Si le préavis mentionne la création d'une nouvelle ligne, il est important de souligner qu'il est actuellement trop tôt pour déterminer s'il s'agira d'intégrer cette desserte dans le tracé d'une ligne existante ou d'en conserver le caractère d'une simple navette gare-collège aux heures de pointe. Les scénarii à l'étude font varier les coûts, selon les choix, entre Fr. 150'000.- et 600'000.-, mais il faudra attendre de connaître l'évolution des horaires des trains pour prendre des décisions sur un plus long terme.

### 4. Coûts

#### 4.1 Qualité et conformité du projet

Si le projet définitif présente des variations par rapport au projet lauréat du concours, les aménagements sont minimes, toujours dans l'optique de respecter les coûts qui avaient été annoncés au moment du crédit d'étude.

Ces modifications ont trait pour l'essentiel au renoncement des briques prévues pour les façades remplacées par du crépis minéral et à l'abandon du plafond en verre imaginé au-dessus de l'atrium, la quantité de lumière apportée par les ouvertures étant jugée suffisante.

La Municipalité considère que ces concessions ont été rendues nécessaires et qu'elles ne dénaturent en rien le projet initial dont les principales caractéristiques sont conservées : atrium, large espace de circulation, implantation sur la parcelle, etc.

#### 4.2 Demande de crédit fondée sur un devis estimatif

Le préavis évoque le fait que le crédit demandé à notre Conseil est basé sur un devis général et un devis estimatif pour permettre un gain de temps en rendant possible l'engagement des travaux dès que l'adjudication aura été faite. Cette manière de procéder présente toutefois le risque que l'appel d'offres débouche sur des résultats plus élevés. Selon les explications fournies, ce risque a été minimisé par une évaluation détaillée et complète des différents CFC avec le concours et l'appui du bureau d'architecte d'aide à la maîtrise d'ouvrage déjà évoqué dans ce rapport.

Ces éléments ont été communiqués à la commission avec une demande expresse de la Municipalité de ne pas en faire état dans le rapport pour ne pas influencer l'appel d'offres. C'est évidemment pour cette raison que le détail de ces chiffres n'a pas été inscrit dans le préavis.

Aujourd'hui, l'appel d'offres pour le collège est prêt, celui de l'extension de la caserne est en voie de finalisation.

D'autre part, comme indiqué au point 2.2, le bureau d'architectes qui suit le projet est très expérimenté, il est par exemple impliqué dans le chantier de 200 millions de la patinoire de Malley.

Enfin, parmi les autres raisons qui laissent à penser qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise, le service indique que le marché est en ce moment très concurrentiel, étant donné que la plupart des entreprises sont à la recherche de travail.

#### *4.3 Reprise et valorisation des équipements scolaires*

Le déplacement dans le futur collège des Rives des élèves du secondaire va libérer des salles de classes et des salles spéciales qui ne sont pas nécessaires à l'enseignement des élèves du primaire. Ainsi, une partie des équipements de certaines salles seront repris des bâtiments actuels et seront transférés dans le nouveau bâtiment comme, par exemple, l'équipement des laboratoires de sciences, des salles de travaux manuels et d'activités créatrices sur textile, des salles de musique, voire des cuisines même si, sur ce point, il n'est pas certain qu'il soit envisageable de récupérer les plans de cuisson.

**La commission formule le vœu que les salles de cours soient équipées de tableaux interactifs ou de dispositifs équivalents.**

#### *4.4 Montant destiné à la communication*

L'importance du poste « communication » s'inscrit dans l'objectif de permettre de donner une large publicité à toute la population yverdonnoise, le montant de Fr. 60'000.- servira à répondre à cette volonté de communiquer tout au long des phases de la construction des bâtiments, soit sur 3 ans. Ce montant correspond à celui qui avait été affecté à la communication autour de la route de contournement.

#### *4.5 Panneaux solaires*

Le préavis comprend le coût de l'installation des panneaux solaires garantissant le respect des normes légales sur une partie du toit du collège.

**La commission émet le vœu que le programme d'équipement en panneaux solaires complémentaires prévu ultérieurement pour couvrir l'entier de la surface de toiture (cf. préavis PR16.20PR) soit réalisé simultanément.**

#### *4.6 Subventions*

La demande de crédit ne mentionne pas la possibilité d'obtenir des subventions mais toutes les opportunités seront exploitées. Des contacts ont d'ores et déjà été établis avec le service cantonal du sport, pour le moment sans indication de la part subventionnée. Toutefois, les critères habituellement retenus pour fixer celle-ci, notamment la dimension régionale des installations, ne laisse augurer qu'une faible contribution.

Des discussions sont également en cours avec l'ECA dans l'espoir d'obtenir une participation au financement de l'extension de la caserne.

L'AggloY sera sollicitée pour les places de stationnement des vélos dans la zone 2 (voir page 23 du préavis) qui pourra servir à un public plus large que les seuls écoliers.

#### 4.7 Répartition du coût des locations

Qu'il s'agisse du collège, de la caserne ou de la police, les coûts de la location seront répartis entre les communes membres, soit, respectivement, les 9 de l'Entente scolaire, les 40 du SDIS NV ou les 11 de la PNV. Les montants des loyers seront fixés selon les coûts effectifs de construction.

### 5. Autres considérations

#### 5.1 Calendrier des travaux

Dans l'optique d'une mise à disposition du collège des Rives pour la rentrée 2019, les délais et le calendrier des travaux ne laissent quasiment aucune marge, raison pour laquelle des dispositions ont été prises.

Outre la mise sur pied de comité de pilotage déjà évoqué plus haut, le cadrage des étapes a été optimisé.

Des pénalités en cas de retard sont également prévues, cas échéant, ces montants serviront à mettre en place des solutions provisoires, ce que personne ne souhaite, évidemment.

Selon la planification, le bâtiment sera livré seulement une vingtaine de jours avant la rentrée scolaire, délai qui paraît extrêmement serré. La commission a beaucoup discuté de la possibilité d'avancer cette date. Néanmoins, conscients du peu de marge de manœuvre qu'offre le programme, ses membres ont considéré comme peu réaliste de tenter de raccourcir encore ces délais.

Dans la mesure où le calendrier prévoit une remise du collège entièrement équipé aux enseignants le 2 août 2019, il est envisageable d'en terminer l'aménagement pour la rentrée, même si toutes les finitions ne sont pas terminées.

#### 5.2 Surveillance vidéo

La proposition d'équiper ce nouveau collège d'un dispositif de surveillance, malgré le fait que les résultats de l'étude en cours au collège de la Place d'Armes ne soient pas connus, vise bien entendu à éviter les déprédations et le vandalisme. Les caméras seront orientées en direction des façades du collège dans l'optique de limiter ces actes de malveillance grâce à leur effet dissuasif.

Le système n'est pas encore choisi, mais il sera de la même nature que celui qui équipera le collège de la Place d'Armes. Les possibilités actuellement à l'étude sont, entre autres : un enregistrement en continu mais avec les visages floutés, protection qui pourra être ôtée lorsqu'il s'agira d'identifier les auteurs des malveillances ou enregistrement uniquement en-dehors des heures scolaires. Une autre possibilité consisterait à coupler la surveillance avec l'alarme anti-infraction.

Dans les conditions annoncées, la commission estime que cette surveillance sera utile au vu des montants importants investis chaque année pour réparer les trop nombreuses déprédations commises sur le territoire communal. L'emplacement du collège tout neuf, relativement éloigné des habitations justifie à ses yeux cet investissement.

Quant à la caserne et à sa nouvelle extension, un tel dispositif n'est pas prévu. Seule la détection incendie, évidemment indispensable pour une caserne des pompiers, sera installée, comme c'est déjà le cas de la caserne principale.



### 5.3 Parascolaire de type 3 (selon art. 2 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants)

Mis à part la cantine de 200 places pouvant accueillir 400 élèves (les devoirs accompagnés n'étant pas considérés comme entrant dans le champ du parascolaire), aucun autre dispositif du parascolaire ne sera proposé, puisque le bâtiment est destiné exclusivement aux élèves du secondaire. En effet, pour ceux-ci, ni l'accueil le matin avant les cours, ni l'accompagnement en fin de journée ne sont demandés.

### 5.4 Boussole 21

Cet outil n'a pas été appliqué au projet de construction, bien qu'il l'ait été dans la phase du crédit d'études. La commission regrette ce choix et invite la Municipalité à y recourir avec régularité.

#### **Conclusions :**

La commission est convaincue de la nécessité d'investir dans la construction d'un nouveau bâtiment scolaire qui permettra de regrouper tous les élèves de l'établissement sur le site de l'Ancien Arsenal, dans la zone Gare-Lac appelée à se développer dans les années à venir.

Avec le Collège Léon-Michaud au sud et le Collège des Rives au nord de la ville, les deux établissements scolaires offriront une réponse adaptée et fonctionnelle aux besoins croissants de la démographie scolaire d'Yverdon-les-Bains et de la région. Les élèves secondaires des 9 communes de l'Entente scolaire pourront être répartis entre ces deux écoles qui sont idéalement placées.

Les commissaires sont également persuadés de la nécessité de procéder à l'agrandissement de la caserne du SDIS NV, la disponibilité de la parcelle jouxtant le site offrant une opportunité à saisir. La construction de cette extension permettra également de concentrer sur un seul site les activités d'entretien des véhicules et l'entreposage et la préparation du matériel de signalisation de la PNV.

Certaines observations de la commission l'amènent à émettre les vœux suivants :

- **Vœu 1**

Les commissaires souhaitent que l'étude qui sera diligentée par JECOS en 2017 pour examiner l'évolution des besoins scolaires et parascolaires prenne en compte également la question de l'accessibilité aux installations sportives, aussi bien en intérieur (salles de gymnastique), qu'en extérieur (stades notamment).

- **Vœu 2**

La réalisation de la passerelle sur les voies CFF destinée à relier le « Front Gare » avec le Parc des Rives est essentielle dans la perspective d'une liaison mobilité douce entre la ville et son lac, aussi la commission souhaite que les autorités en fassent une des priorités des projets à moyen terme de l'AggloY, surtout si la rue de l'Ancien Stand reste ouverte à la circulation.

- **Vœu 3**

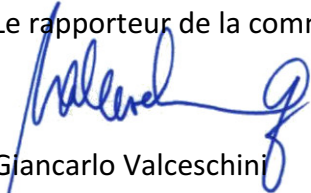
La commission souhaite que les salles de cours du nouveau collège soient équipées de tableaux interactifs ou de dispositifs équivalents.

- **Vœu 4**

Les membres de la commission souhaitent que le programme d'équipement en panneaux solaires complémentaires du préavis PR16.20PR, destinés à compléter la couverture du toit du collège, soit réalisé simultanément.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter l'ensemble des articles du préavis, en signalant cependant une erreur dans la numérotation des articles.

Le rapporteur de la commission :



Giancarlo Valceschini

Yverdon-les-Bains, le 18 novembre 2016